Image not found or type unknown

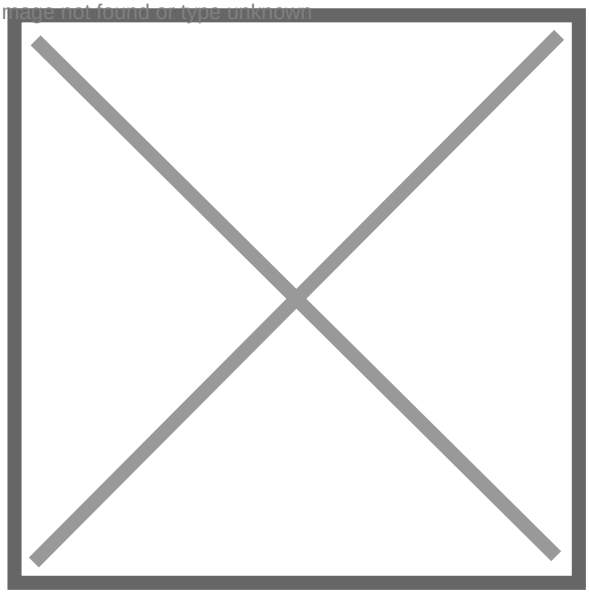

Cntestation test d'alcoolémie

Par **Prost**, le **17/06/2008** à **22:34**

Bonjour,

Mon fils a eu il y a dix jours un accident de la route au volant de son véhicule. Le service des urgences de l'hôpital ou il a été admis assure que son alcoolémie qui a été contrôlée était négative mais la police a conservé son permis de conduire et il vient de recevoir de la préfecture un courrier l'avisant qu'il avait un taux d'alcoolémie d'1,4g et qu'en conséquence son permis était suspendu pour 5 mois. Il est quant à lui persuadé qu'il n'avait pas bu et que la police se trompe. Aux urgences on vient de lui confirmer qu'il n'avait pas bu mais qu'on ne peut lui en fournir une preuve écrite.
Mes questions sont donc les suivantes. Quelle explication rationnelle peut on trouver à cette contradiction entre l'hôpital et la police ? Qui procède au test pour la police ?
Peut on obliger l'hôpital à fournir ses propres résultats (il me semble que le patient peut exiger qu'on lui remette son dossier) ? Comment contester le résultat du test fait par la police ?
D'avance merci de vos réponses.
Cordialement.
B Prost

Par **Tisuisse**, le **17/06/2008** à **23:50**

Le plus simple c'est de contester, selon les formes exigées et dans les délais, l'avis de PV reçu et demander à passer devant le juge compétent. Si l'OMP rejette votre requête, vous la refaite, toujours en LR/AR, toujourts en exigeant de passer devant un juge, et vous prenez un avocat car votre avocat aura accès aux pièces du dossier pour préparer votre défense.

Attention, conservez, de façon systématique, un double ou une copie de tout ce que vous adressez.

Par **JamesEraser**, le **18/06/2008** à **00:09**

[citation]Le service des urgences de l'hôpital ou il a été admis assure que son alcoolémie qui a été contrôlée était négative[/citation]
Les urgences ne détiennent aucune information sur le taux analysé. Il est mesuré par un laboratoire et le résultat est communiqué au service requérant (police ou gendarmerie). Il en est de même si le labo est implanté dans l'hôpital.

[citation]Quelle explication rationnelle peut on trouver à cette contradiction entre l'hôpital et la police[/citation]
La relation existante n'est que la suivante : **Labo / Enquêteur**

[citation]Comment contester le résultat du test fait par la police[/citation]
Demander la contre-analyse par un laboratoire [fluo]indépendant[/fluo]. Néanmoins, si le taux a été notifié et que le délai de réflexion de 5 jours est dépassé....
Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés